



Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_6-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 novembre 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	7	5

Date de convocation le **3 novembre 2023**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_23119_6

Organisation du recensement - rémunération de la coordination et des agents recenseurs

Rapporteure: Madame GAHROURI

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Fatma **FARTAS**, Bernard **RIAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Christine **BERTIN**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Nassima **KAOUAH** donne pouvoir à Dehbia **DJERBIB**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

S²LO

ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_6-DE

Le recensement de la population permet de connaître la population, sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

Les résultats sont produits tous les ans et permettent :

- aux administrations et collectivités locales d'adapter les équipements collectifs : crèches, hôpitaux, établissements scolaires, équipements sportifs, transports, etc., et de préparer les politiques locales ;
- aux professionnels publics et privés de mieux connaître le parc de logements ;
- aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux connaître leur marché potentiel ou les disponibilités de main-d'œuvre sur un secteur géographique donné ;
- aux associations, notamment celles qui œuvrent dans le domaine sanitaire, social, éducatif ou culturel, de mieux agir selon les besoins de la population.

Les données de la population 2020 de Vaulx-en-Velin sont de 51 990 habitants. Elles entrent en vigueur au 1er janvier 2023

En partenariat avec notre commune, l'INSEE organise cette année l'enquête de recensement de la population du 18 janvier au 24 février 2024.

Pour effectuer la collecte des données sur le territoire de la commune, il est nécessaire de recruter et de rémunérer 10 agents recenseurs qui recenseront environ 1700 logements (concernant 260 adresses postales) et plus de 3 000 personnes. Les candidatures seront à adresser à la direction de la population.

Les frais de déplacement pour le recensement de la population à l'intérieur du territoire de notre commune seront indemnisés à hauteur du tarif d'un abonnement TCL permanent, conformément à la délibération du 13 octobre 2010.

Une dotation forfaitaire pour assurer l'organisation de cette enquête, sera versée par l'État avant la fin du premier semestre 2024. Elle est estimée à 9323 €.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- recruter dix agents recenseurs ;
- fixer la rémunération brute de ces agents à 1,40 € par feuilles de logement et 2,00 € par bulletin individuel ;
- créer un forfait de 100 € par agent recenseur pour les deux tournées de reconnaissance obligatoire avant des opérations du recensement ;
- fixer la rémunération fixe du coordinateur à 500 € et celle du coordinateur adjoint à 250 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- de recruter dix agents recenseurs ;
- de fixer la rémunération brute de ces agents à 1,40 € par feuilles de logement et 2,00 € par bulletin individuel ;
- de créer un forfait de 100 € par agent recenseur pour les deux tournées de reconnaissance obligatoire avant des opérations du recensement ;
- de fixer la rémunération fixe du coordinateur à 500 € et celle du coordinateur adjoint à 250 €.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_6-DE



Suffrages exprimés	38	
Vote(s) Pour	38	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Bernard RIAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Audrey WATRELOT , Richard MARION , Ange VIDAL , Carlos PEREIRA , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 novembre 2023.



Le secrétaire de séance

Karim BALIT